

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2020

Délibération n° 2020/215

SCHEMA DIRECTEUR DU STATIONNEMENT VELOS EN GARES ET STATIONS : MODELES DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables à Île-de-France Mobilités (INTB0500872A) ;
- VU** la délibération n°2017/433 approuvant le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- VU** la délibération n°2020/034 adoptant le nouveau schéma directeur du stationnement vélos en gares et stations ;
- VU** le rapport n° 2020/215 ;
- VU** l'avis de la commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 4 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve le modèle de convention pour les parcs à vélos fermés Véligo relatif à aux investissements et à l'exploitation de ces parcs. Le directeur général est autorisé à signer avec chaque maître d'ouvrage les conventions particulières sur la base dudit modèle. Le directeur général est chargé de l'exécution des engagements contractuels figurant dans chacune de ces conventions particulières.

ARTICLE 2 : approuve le modèle d'avenant et de convention pour l'exploitation des parcs à vélos fermés Véligo, relatif à leur exploitation par les maîtres d'ouvrage souhaitant intégrer le nouveau dispositif de financement et mettre en place la gratuité du service au bénéfice des abonnés annuels Navigo, Imagine R et Sénior. Le directeur général est autorisé à signer avec chaque maître d'ouvrage les avenants et conventions particulières sur la base desdits modèles. Le directeur général est chargé de l'exécution des engagements contractuels figurant dans chacune de ces conventions particulières.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



--- Valérie PÉCRESSE